



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



Les fonctionnaires sont des citoyens !

► Communiqué de presse

Le SNALC-FGAF a été informé de l'envoi, dans l'académie de Clermont-Ferrand, d'un courrier enjoignant l'ensemble des fonctionnaires, et donc l'ensemble des collègues que nous représentons, de s' « *abstenir de participer aux manifestations publiques pouvant présenter un caractère pré-électoral, soit en raison des discussions qui pourraient s'y engager, soit de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités* ». Cette injonction couvrirait une période de réserve électorale s'étendant du 15 novembre au 13 décembre, du fait des élections régionales.

Le SNALC-FGAF rappelle que la liberté d'expression est une liberté fondamentale (article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) et que **la liberté d'opinion du fonctionnaire est garantie par la loi** (article 6 de la loi du 13 juillet 1983).

Le SNALC-FGAF invite donc le rectorat de Clermont-Ferrand à s'occuper de ses affaires. Celles-ci incluent la gestion des fonctionnaires durant leur temps de service, mais pas le flicage des mêmes fonctionnaires hors de l'exercice de leurs fonctions. Il somme le recteur de publier une lettre d'excuses officielle.

Paris, le 19 octobre 2015

Contact : Jean-Rémi GIRARD, Vice-président national du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr